

Département
des
Bouches du Rhône

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

Nombre de Conseillers

En exercice : 22
Présents : 15
Votants : 19

Date de la convocation :

26.05.2017

Date d'affichage :

26.05.2017

L'an deux mille dix-sept et le premier juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Louis ICHARTEL, Maire

Membres présents : Jean Louis ICHARTEL – Angela MEYRUEIS – Jean Pierre ENJOLRAS – Annie GOUBERT – André BOURGES – Stéphanie VIEILLARD – Christophe CHARLES – Sylvie MENVIELLE – Frédéric LUNAIN – Brigitte MUS – Frédéric FRANC – Geneviève CORMERAIS – Jean Pierre BARROIS – Ludovic CLEMENT – Roselyne ZALDIVAR

Absents : Ghislain BERQUET – Loïc LEDANVIC – Véronique LECLERCQ – Frédéric MARTEAU – Josiane PIN – Elisabeth RABASA – Frédéric RAOULX

Pouvoirs : G.BERQUET a donné pouvoir à L.CLEMENT
V.LECLERCQ a donné pouvoir à A.GOUBERT
E.RABASA a donné pouvoir à JP BARROIS
F.RAOULX a donné pouvoir à F.FRANC

Secrétaire de séance : Jean-Pierre BARROIS

Compte rendu affiché le 7 juin 2017

Monsieur Le Maire ouvre la séance. Le quorum est atteint.
Jean-Pierre BARROIS est désigné comme secrétaire de séance.

Le compte rendu de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS DU MAIRE

Monsieur Le Maire rappelle les décisions prises en vertu de la délégation accordée par le Conseil Municipal par délibération N° 147/2015 du 25 novembre 2015 portant modification de la délibération 2014-0027 du 15 avril 2014 :

Décision n° 90 du 24 avril 2017 : validation de la proposition de la société CEREG INGENIERIE sise 589 RUE Favre de Saint Castor à MONTPELLIER - 34 pour une mission de reconnaissance du réseau pluvial.

Le montant de la prestation s'élève à 13 650 € HT pour la tranche ferme et à 6 650 € HT pour la tranche conditionnelle.

Décision n° 91 du 24 avril 2017 : validation de la proposition de la société BRAJA VESIGNE sise 21 Avenue Frédéric Mistral à ORANGE – 84 pour la réfection de la voirie route des Carrières.

Le montant de la prestation est estimé à 53 802.20 € HT.

Décision n°109 du 5 mai 2017 : suppression de la régie d'avances et de recettes pour le service Pôle jeunesse.

Décision n°110 du 5 mai 2017 : Requalification de la régie Contrat Educatif Local.

Décision n°111 du 10 mai 2017: Requalification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de chasse.

Décision n°112 du 10 mai 2017 : Requalification de la régie de recettes pour l'encaissement des droits de place avec ou sans branchements électriques

Décision n°113 du 10 mai 2017 : Modification de la régie de recettes pour les droits des transports scolaires.

Décision n°114 du 10 mai 2017 : Modification de la régie de recettes pour l'encaissement des cautions et des droits de location du matériel

Décision n°115 du 19 mai 2017 : validation de la proposition de la société QUALICONSULT pour un diagnostic amiante avant travaux selon les éléments suivants :

- Repérage amiante : 600 € HT
- Analyses : 50 € HT

Décision n°116 du 19 mai 2017 : validation de la proposition de la société SUD TELECOM sise 148 rue du grand Gigognan à AVIGNON – 84 pour la téléphonie fixe des services municipaux selon les éléments suivants :

- Durée du contrat : 24 mois à compter du 1^{er} juin 2017
- montant de la redevance mensuelle : 639.60 € HT

Décision n° 117 du 19 mai 2017 : validation de la proposition de la société CULLIGAN sise 11 rue des Alizés à LES ANGLES - 30 pour un contrat de location et maintenance d'une fontaine à eau installée aux ateliers techniques municipaux selon les modalités suivantes :

- Durée du contrat : 1 an renouvelable au maximum 3 fois à compter du 1^{er} juillet 2017 soit jusqu'au 30 juin 2021
- montant de la redevance mensuelle : 31.17 € HT

DELIBERATIONS

1- REPARTITION DU FONDS DE CONCOURS DE TERRE DE PROVENCE

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de répartir le fonds concours versé par Terre de Provence d'un montant total de **87 723 euros** comme suit :

Demande de fonds de concours auprès de la CA TERRE DE PROVENCE
Exercice 2017

1 - SECTION INVESTISSEMENT

Objet	prévu HT	subventions	solde	FDC 2017	solde mairie
Forêt communale 2016	15 400,00 €	7 700,00 €	7 700,00 €	3 000,00 €	4 700,00 €
Travaux mairie et salle de réunion	149 166,00 €	83 458,00 €	65 708,00 €	6 300,00 €	59 408,00 €
acquisition véhicules techniques	153 914,00 €	98 509,00 €	55 405,00 €	25 500,00 €	29 905,00 €
acquisition matériel technique	29 671,00 €	11 042,00 €	18 629,00 €	8 100,00 €	10 529,00 €
acquisition matériel informatique	5 000,00 €	-	5 000,00 €	2 300,00 €	2 700,00 €
meublier	17 750,00 €	8 000,00 €	9 750,00 €	4 500,00 €	5 250,00 €
Etudes Schémas directeurs	130 893,00 €	97 271,00 €	33 622,00 €	4 000,00 €	29 622,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	501 794,00 €	305 980,00 €	195 814,00 €	53 700,00 €	142 114,00 €

2 - SECTION FONCTIONNEMENT

Objet	prévu HT	subventions	solde	FDC 2017	solde mairie
Entretien stades	68 158,00 €	- €	68 158,00 €	27 700,00 €	40 458,00 €
entretien salle des fêtes	54 483,00 €	- €	54 483,00 €	6 323,00 €	48 160,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	122 641,00 €	- €	122 641,00 €	34 023,00 €	88 618,00 €

UNANIMITE

2- DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'EQUIPEMENT DE LA SALLE DE CONFERENCE AU TITRE D'UNE RESERVE PARLEMENTAIRE

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de solliciter auprès de Monsieur GAUDIN une réserve parlementaire pour l'achat de tables, chaises et matériel sono nécessaires au bon fonctionnement de la salle de conférence.

Plan de financement prévisionnel :

Cout tables+ chaises : 8 269.46 euros HT
 Sono-projecteur : 15 346.75 euros HT
 Total : 23 616.21 euros HT arrondi à 23 617 euros HT
 Soit 28 341 euros TTC

Réserve parlementaire : 11 808 euros
 Fonds de concours Terre de Provence : 4 000 euros
 Autofinancement Commune : 7 809 euros HT soit 12 533 euros TTC.

UNANIMITE

3- SUBVENTION VERSEE AU COMITE DE JUMELAGE

Monsieur le Maire propose de verser une subvention de 2 000 euros au profit du Comité de jumelage.

UNANIMITE

4- FIXATION DE TARIFS POUR UN CAMP 3 JOURS-10/12 ANS CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de voter les tarifs pour un mini camp 10-12 ans dans le cadre du centre de loisirs pour la période du 2 au 4 Aout 2017.

Destination : Saint Bozille de putois dans les Cévennes avec une journée descente en kayak, le site nous héberge sous tentes, et nous avons accès à la piscine à volonté.

Tarifs :

Tranche de quotient	Tarif 3 jours
0-300	21 €
301-600	33.60 €
601-900	48 €
901-1 800	72 €
Au-delà de 1800	90 €
Tarif extérieur	+ 15 € par tranche

UNANIMITE

5- ARRET DE PROJET SCOT DU PAYS D'ARLES

Le projet du SCOT (schéma de cohérence territoriale) du Pays d'Arles a été arrêté par délibération du comité syndical le 24 février 2017.

Monsieur Le Maire soumet pour avis cette délibération au Conseil municipal.

Pour rappel, le schéma de cohérence territoriale est un document d'urbanisme qui détermine, à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes, un projet de territoire visant à mettre en cohérence l'ensemble des politiques sectorielles notamment en matière d'habitat, de mobilité, d'aménagement commercial, d'environnement et de paysage. Il a été instauré par la loi SRU du 13 décembre 2000

UNANIMITE

6- VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE SECTION CP 131- LE GRAND TRAVERSIER

Un administré sollicite l'acquisition de la parcelle CP 131 située au Grand Traversier.

L'avis de France Domaine a été demandé mais aucune estimation n'a été transmise.

L'objectif de l'acquéreur est de planter des chênes truffiers.

Monsieur Le Maire propose 1.50 euros /m².

La parcelle représente 24 ares et 9 centiares. Le Conseil municipal demande à ce que les frais afférents à la vente soient à la charge de l'acquéreur et qu'un droit de passage soit accordé aux parcelles limitrophes pour éviter tout enclavement.

UNANIMITE

7- ECHANGE DE PARCELLES CM33-CL20

Madame et Monsieur Denys TURRIER sollicitent un échange de parcelles entre la Commune (parcelle CM n°33 située aux Espidègles) et leur parcelle CL20 située aux Sablières.

L'avis de France Domaine a été sollicité le 23 novembre 2016 resté sans réponse.

Pour mémoire, en 2015, France Domaine a estimé la parcelle CL 20 à 7 100 euros HT pour 2 045 m² soit 3.47 euros le m² et a estimé la parcelle communale à 1.48 euros le m² soit pour la parcelle CM n°33 à 5 908 m² un prix de 8 743.84 euros.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter l'échange aux conditions ci-dessus énoncées eu égard au préjudice subi par les Epoux TURRIER du fait de l'emplacement de leur parcelle dans le périmètre de protection sanitaire du forage de basse-terre.

Monsieur Le Maire propose que les frais afférents à cet échange soient à la charge de Madame et Monsieur TURRIER.

MAJORITE CONTRE, l'échange est défavorable pour la Commune.

8- VENTE DE PARCELLE COMMUNALE SECTION AY 270

Monsieur Pignan a sollicité l'acquisition de la parcelle communale section AY n°270 dont France Domaine avait fait une 1^{ère} estimation élevée (zone constructible). Or, il s'avère que la parcelle est escarpée et pas exploitable dans les faits.

Un nouvel avis a été sollicité auprès de France Domaine le 11 juillet 2016, resté sans réponse.

Aussi, Monsieur Le Maire a soumis au conseil municipal la vente de cette parcelle.

MAJORITE CONTRE

9- CONVENTION D'UTILISATION DU PLAN D'EAU PAR AVIGNON JET CLUB

En 2016, le Conseil municipal a autorisé Monsieur Le Maire à signer, dans le cadre de l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé par la Compagnie Nationale du Rhône à la Commune de Barbentane, une convention avec Avignon Jet club dont l'objet était de mettre à disposition :

- Une rampe bétonnée d'accès au plan d'eau de courtine sur la Durance
- Un plan d'eau balisé d'une surface de 1500 m²
- Un terrain d'une surface de 555 m²
- Une barrière sécurisant l'accès à la rampe
- Un terrain de 1000 m² pour le cheminement entre le parking et l'aire d'accueil du public

La convention fixait les conditions de mise à disposition des biens ci-dessus précisés. Elle était chaque année conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature. La redevance annuelle était de 450 euros. La convention est arrivée à terme.

Monsieur Le Maire propose de renouveler la convention mais uniquement pour un mois.

En effet, la Commune a reçu le 3 mai 2017 un courrier de la CNR informant de l'indisponibilité du plan d'eau de juillet 2017 à mars 2018 pour des travaux de dragage.

Monsieur Le Maire propose d'accorder l'autorisation d'occupation temporaire du domaine concédé par la Compagnie Nationale du Rhône au club Avignon jet club pour le mois de juin. Le montant de la redevance due sera au prorata de l'utilisation de l'équipement.

UNANIMITE

10- CONVENTION D'OCCUPATION LOGEMENT COMMUNAL

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de mettre à disposition des propriétaires de l'habitation menacée par le rocher, le logement communal situé au-dessus du CCAS, le temps de la préparation et de la bonne exécution des travaux de sécurisation.

UNANIMITE

11- MISE A DISPOSITION DE CONTRAT DE DROIT PRIVE PAR BOULBON AU PROFIT DE BARBENTANE

Dans le cadre du centre de loisirs intercommunal, Boulbon propose de mettre à disposition au profit de Barbentane un contrat de droit privé, un salarié en contrat emploi d'avenir.

La mise à disposition interviendra du 8 au 21 juillet 2017, en qualité d'animatrice du centre de loisirs. Le contrat aidé est rémunéré par Boulbon. La facturation de cette mise à disposition viendra en déduction du montant de la participation financière demandée à l'employeur, Boulbon dans le cadre de la convention de partenariat « centre de loisirs » signée entre Barbentane et Boulbon.

UNANIMITE

12- MISE A DISPOSITION DE FONCTIONNAIRES PAR ROGNONAS AU PROFIT DE BARBENTANE-CENTRE DE LOISIRS

Dans le cadre du centre de loisirs intercommunal, Monsieur Le Maire soumet au Conseil municipal la mise à disposition de fonctionnaires par Rognonas au profit de Barbentane.

Les fonctionnaires sont rémunérés par leur employeur. Le montant des rémunérations et des charges sociales versées par la Commune de Rognonas est remboursé par le centre de loisirs, par déduction de la facture annuelle du centre de loisirs, au prorata du temps de mise à disposition

Qualité	Fonction	Temps de mise à disposition
Fonctionnaire	Animation	1 semaine et 1 jour à compter du 10/7/2017
Fonctionnaire	Aide en cuisine et entretien	Du 24 au 28 juillet et du 7 au 11 août 2017
Fonctionnaire	Cantine	2 semaines à compter du 17/07/2017
Fonctionnaire	Cantine	1 semaine à compter 17/07/2017

UNANIMITE

13- ACOMPTE AU PROFIT DU CCAS

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de verser un acompte de 15 000 euros au profit du Centre communal d'action sociale.

UNANIMITE

14- MODIFICATION DU REGLEMENT DE LA CHASSE COMMUNALE

Monsieur Le Maire propose au Conseil municipal de modifier le règlement de la chasse communale et notamment pour les tarifs comme suit :

Tarif actuel pour 1 invitation 11 euros (les chasseurs ont droit à 2 invitations)

Tarif proposé pour modification : 15 euros au lieu de 11 euros

UNANIMITE

15- RETROCESSION DE CONCESSION FUNERAIRE

Une administrée a sollicité par courrier la rétrocession de sa concession funéraire au profit de la Commune.

Monsieur Le Maire propose le rachat de cette concession au prix de 459 euros décomposé comme suit :

$$\frac{540 \text{ euros prix concession} * 54 \text{ mois (période d'utilisation)}}{360 \text{ (durée des concessions actuelles dans le cimetière)}} = 81 \text{ euros}$$

540 euros (prix concession) – 81 euros = **459 euros prix rachat.**

Rappel des conditions de rétrocession :

-la demande de rétrocession doit émaner du titulaire de la concession, c'est-à-dire celui qui a acquis la concession

-la concession doit être vide

La décision d'acceptation de la rétrocession est prise par le Conseil municipal.

UNANIMITE

16- QUESTIONS DIVERSES

a. Demande Club de rugby

Le club de Rugby sollicite l'autorisation de rénover la buvette du stade de Rampale, équipement communal en fournissant la main d'œuvre et la peinture.

Accord favorable du Conseil Municipal. Un courrier sera adressé au Président du Club de Rugby.

b. Vente parcelles communales

Des administrés sollicitent l'acquisition de parcelles communales et notamment :

-Chemin des Perrières n° 138 (1329 m²)

-CM 63 (1 021 m²) et 67 (1 037 m²) Pierre Douneou

-CO 57, 59, 61,109 Galavardes

Avant de saisir France Domaine pour des estimations, Monsieur Le Maire souhaite connaître la position des Conseillers sur ces ventes.

MAJORITE CONTRE du fait qu'on ne peut obérer le périmètre de gestion de la forêt communale confiée à l'Office National des Forêts par convention.

c. Demande de mise à disposition de parcelles communales

L'association Les Cavaliers (Grand Réchaussier) sollicite par courrier la mise à disposition de parcelles communales en terres agricoles, Montagnette...pour une mise en pâture au profit de ses chevaux.

MAJORITE CONTRE

d. Empiètement forêt communale

Par courrier du 17 octobre 2016, l'Office national des Forêts a informé Monsieur Le Maire que des administrés empiétaient sur la forêt relevant du régime forestier, domaine privé de la Commune de Barbentane.

Les empiètements revêtent diverses formes :

- Clôtures

-Dépôts de déchets verts

-Dépôts de matériaux

-Plantations ornementales

-Coupes d'arbres

Par courrier des 2 décembre 2016, les 4 administrés ont été mis en demeure de faire cesser ces empiètements et de respecter les limites de propriété. L'ONF a rappelé à Monsieur Le Maire qu'aucun administré n'avait donné suite aux mises en demeure.

Monsieur Le Maire soumet ce dossier aux Conseillers Municipaux.

Il est acté qu'un bornage sera réalisé à la demande de la Commune. Une suite sera donnée à ce dossier une fois que les limites de propriété seront clairement établies.

e. Plan Local d'Urbanisme

Monsieur Le Maire souhaite faire un point sur le Plan local d'urbanisme en cours d'élaboration et notamment sur :

- L'Orientation d'Aménagement et de Programmation quartier La Cote
- Les parcelles chemin de Bretoule

Monsieur Le Maire fait un rappel historique sur l'évolution du développement démographique et urbanistique de la Commune pour expliquer les enjeux et atouts des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

LES OAP : le moyen de maîtriser l'ouverture à l'urbanisation

Une faible extension urbaine possible en plaine (PPRI Durance) et des zones NAD (env 36 ha) reclassées en zone agricole : Une OAP en plaine, et deux au Sud (Bourdin, la côte).

L'occupation de notre territoire s'inscrit dans l'histoire et la géographie de notre commune, située entre colline et eaux (plaine) : La Montagnette occupée dès l'époque préhistorique :

- Les peuplades de la plaine, près de la Durance (Ile de Barben) s'installent plus durablement à partir du IIIème siècle sur le Piémont de la Montagnette (sécurité)
- Ils fondent le village (Barbentane) sur le lieu d'un ancien OPPIDUM. La Montagnette est cultivée, des voies sont créées.
- A partir des XVIe et XVIIe siècles, ils sortent de leurs murs pour occuper le faubourg (foris burri), ils essaient dans la plaine pour une exploitation plus intensive.
- Au XIXème siècle, la Montagnette est plantée de pins.
- Au XXe siècle, ils redécouvrent l'intérêt pour leur Montagnette avec l'apparition de plusieurs extensions urbaines: Lotissements, infrastructures publiques,
- Cet avancement au Sud est le pendant de l'extension au Nord, le village restant au cœur de cet étalement.

Ainsi, les OAP ne sont que la continuation des déplacements de notre population.

LES OAP de la Montagnette

- Compléter l'extension urbaine dans les dents creuses d'un espace déjà urbanisé: il ne s'agit pas de construire au milieu de la Montagnette.
- L'OAP permet à la Commune de s'impliquer dans l'aménagement et de ne pas laisser l'entière initiative aux particuliers.
- L'OAP Bourdin:
 - 3 900 m² soit 0,2% de la superficie de la Montagnette qui se situe en bout de l'urbanisation du chemin de la côte
 - Des réseaux à proximité
 - Les échanges sur ce sujet nous ont amenés à protéger le cône de vue sur le Moulin de Bretoule par une réserve environnementale boisée
 - Cette OAP permet de limiter l'urbanisation à 4 lots avec des exigences en matière d'espace végétalisé
 - L'opération sera coordonnée avec l'élargissement du chemin de la côte et la création d'un chemin piétonnier.

L'OAP de la Côte:

- Urbaniser un terrain de 3 ha (1,5% de la surface totale de la Montagnette) compris entre le nouvel EHPAD et les villas du chemin des écoles.
- Un programme de 10 lots dont un réservé à un petit collectif de logements sociaux de 4 à 6 appartements (mixité)

*Pour urbaniser AVEC le paysage (ni dans, ni contre)- Le CAUE (cabinet conseil du Département) a élaboré le diagnostic de l'opération et fait des préconisations.

*Les enjeux du diagnostic: inscrire le projet dans la topographie, limiter les ruissellements et gérer les eaux pluviales de manière qualitative, révéler l'existant en assurant une continuité paysagère, limiter la voirie et créer des liaisons douces, affirmer les franges rurales.

*Fondre le projet dans la nature: l'exemple du Gaou Bénat au Lavandou: 700 maisons en bord de Méditerranée dans le massif des Maures.

Après la présentation des 2 orientations d'aménagement et de programmation, Monsieur le Maire sollicite l'avis des conseillers municipaux.

Les avis divergent :

L'OAP quartier la Cote s'inscrit dans une continuité d'urbanisation contrairement aux parcelles situées chemin du Moulin de Bretoule

Est soulevée la problématique de l'accès et des questions de sécurité.

Est soulevée la problématique d'intégration des 2 OAP dans les sites actuels.

Une majorité se dégage pour poursuivre l'OAP quartier la Cote mais est contre l'OAP des parcelles situées chemin du Moulin de Bretoule.

La réflexion sera donc approfondie pour l'OAP quartier La Cote dans le cadre de l'élaboration du plan local d'urbanisme.

f. Points d'informations

Rappel des dates des élections législatives les 11 et 18 juin 2017

Rappel des travaux en cours et à venir :

*Réfection de la route des carrières : travaux prévus pour début septembre 2017

*Enrochement Roubine : travaux prévus pour juillet 2017

*Pose de 4 compteurs de sectorisation : travaux en cours

*Rocher menaçant : nouveau devis pour une étude de modélisation des terrassements à réaliser et établissement de coupes, nécessaire pour l'élaboration du cahier des clauses techniques particulières dans le dossier de consultation.

Montant estimatif : 7 550 euros HT.

*Clôture du parking du château pour sécuriser les éboulements: travaux à venir

Remerciements de Madame Stephanie PONCHON au Conseil municipal pour l'octroi d'une aide financière allouée dans la cadre de son raid humanitaire.

Remerciements du Footing club dans le cadre de la logistique apportée par la Commune à l'organisation de la course de la Montagnette.

Stephanie Vieillard, Adjointe aux Finances annonce qu'un point sur le budget sera fait lors du prochain conseil municipal.

FIN DE SEANCE 23 HEURES
